



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 janvier 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1554 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 29 juillet 2004, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2005. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 18 octobre 2004 (S/2004/822).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué à diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Hussein Ahmed Eissa Ghobashi (Égypte). Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la MONUG comptait 117 observateurs militaires et 11 membres de la police civile (voir annexe).

#### II. Processus politique

3. La MONUG, sous la conduite de ma Représentante spéciale, a poursuivi son action visant à maintenir la stabilité dans la zone de conflit et à promouvoir la reprise du dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze, s'agissant en particulier de la coopération économique, du retour des réfugiés et des déplacés, et des questions politiques et de sécurité, soit les trois priorités du processus de paix établies pendant les réunions de haut niveau du Groupe des Amis présidées par l'Organisation des Nations Unies qui ont eu lieu à Genève les 17 et 18 février 2004 (voir S/2004/315, par. 5 à 7). Le Groupe des Amis a activement soutenu cette action, dont l'objectif ultime est de faciliter des négociations fructueuses entre les parties géorgienne et abkhaze en vue d'un règlement politique global du conflit, sur la base du document intitulé « Les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. Pendant la période à l'examen, la partie abkhaze est demeurée préoccupée par les événements politiques internes liés aux prétendues élections présidentielles du 3 octobre 2004 et à leur résultat (voir S/2004/822, par. 11). À la suite de décisions contradictoires des autorités locales, les tensions entre les partisans des deux principaux candidats, Sergey Bagapsh et Raul Khadjimba, ont débouché sur des manifestations et l'occupation de bâtiments publics. La situation ne s'est apaisée



que le 6 décembre lorsque les deux candidats se sont mis d'accord pour se présenter sur une liste commune à de nouvelles « élections », dont la date a par la suite été fixée au 12 janvier 2005. L'accord a été signé par les deux candidats ainsi que par les plus hauts dirigeants abkhazes et deux officiels russes venus sur place. La partie géorgienne a fait preuve de retenue face à la situation complexe et mouvante à Soukhoumi. Elle s'est toutefois fermement élevée contre les visites d'officiels russes à Soukhoumi sans que les autorités de Tbilissi en aient au préalable été avisées ainsi que contre l'intervention des Russes dans les affaires politiques à Soukhoumi. Les officiels russes, à leur tour, ont expliqué que l'intervention de la Fédération de Russie visait à prévenir un éventuel conflit armé et à créer des conditions de nature à permettre de résoudre à l'avenir le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

5. Tout au long de cette période difficile, ma Représentante spéciale est restée en contact étroit avec les dirigeants des deux parties, en particulier à Soukhoumi où elle a insisté sur la nécessité d'éviter une instabilité accrue dans la zone de conflit et de créer des conditions propres à la reprise des négociations. Elle a continué à s'efforcer d'encourager la partie abkhaze à reprendre, dans un premier temps, sa participation aux réunions quadripartites hebdomadaires, qui rassemblent les deux parties, la MONUG et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), et au Groupe d'enquête conjoint, qui a les mêmes participants. La partie abkhaze a tout d'abord campé sur ses positions : elle n'était pas disposée à reprendre le dialogue sur le processus de paix ni à participer aux réunions connexes, notamment aux groupes de travail dits de Sotchi, visant l'application des accords auxquels le Président de la Fédération de Russie et le Président de la Géorgie étaient parvenus à Sotchi en mars 2003 (voir S/2003/412, par. 5), tant que la situation interne à Soukhoumi ne serait pas résolue et que la communauté internationale n'aurait pas procédé à une appréciation de l'incident maritime du 30 juillet 2004 (voir S/2004/822, par. 8 et 9). Par la suite, le 16 décembre, la partie abkhaze a fait un premier signe encourageant en reprenant sa participation aux réunions quadripartites hebdomadaires et au Groupe d'enquête conjoint. Pendant tout ce temps, la partie géorgienne s'était dite prête au dialogue.

6. Afin que son action visant à rétablir le dialogue entre les parties et à éviter la régression du processus de paix continue de bénéficier d'un appui international, ma Représentante spéciale a eu des contacts étroits et de haut niveau avec le Groupe des Amis, à la fois à Tbilissi et dans les capitales des pays faisant partie de ce groupe, notamment pour préparer les réunions de haut niveau du Groupe des Amis prévues à Genève pour les 13 et 14 décembre. Fin octobre, elle a rencontré le Groupe des Amis à New York, en marge des consultations du Conseil de sécurité. Pendant cette période, elle a également rencontré à Washington Steven Mann, conseiller principal pour l'Eurasie au Département d'État des États-Unis d'Amérique. Elle a en outre rencontré, le 30 novembre à Berlin, Norbert Bass, envoyé spécial pour la Russie, l'Asie centrale et le Caucase du Bureau fédéral des affaires étrangères allemand; le 1<sup>er</sup> décembre à Paris, Frédéric du Laurens, directeur politique adjoint au Ministère français des affaires étrangères; et le 2 décembre à Londres, Sir Brian Fall, représentant spécial pour le Sud-Caucase du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle est également restée en contact étroit avec la Fédération de Russie, en sa qualité à la fois de facilitatrice et de membre du Groupe des Amis. Elle a rencontré, le 19 décembre à Moscou, Valery Loshchinin, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères et représentant spécial du Président de

la Fédération de Russie pour le règlement du conflit Géorgie-Abkhazie, et Igor Ivanov, secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. Elle s'est en outre entretenue avec Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pendant la visite de ce dernier dans la région, et avec Heikki Talvitie, le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sud-Caucase.

7. Les 13 et 14 décembre, les représentants de haut niveau du Groupe des Amis se sont réunis à Genève sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ma Représentante spéciale a participé à la réunion et le Haut Commissaire a participé aux discussions sur les questions intéressant les réfugiés. À la réunion, les participants ont examiné où en était le processus de paix dans les trois domaines prioritaires du processus de Genève et les problèmes auxquels celui-ci s'était heurté récemment. Les Amis ont confirmé qu'ils soutenaient fermement l'action de ma Représentante spéciale visant à rapprocher les parties et sont convenus que, dès la constitution de la nouvelle équipe dirigeante à Soukhoumi, elle devrait être intensifiée. Ils ont souligné la nécessité de préparer soigneusement la prochaine réunion de Genève avec les parties, provisoirement prévue pour le printemps de 2005. L'Organisation des Nations Unies établirait un résumé des propositions sur les garanties de sécurité et les mesures de confiance connexes qui serait présenté pour examen aux parties. Dans ce contexte, les Amis sont convenus qu'il faudrait s'occuper en priorité de la sécurité maritime. Ils ont souligné l'importance du retour des réfugiés et des déplacés et ont reconnu les rôles clefs qui revenaient à cet égard à la MONUG et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ils sont convenus que les travaux menés dans les groupes de travail de Sotchi pertinents concernant la remise en état de la voie ferrée entre Sotchi et Tbilissi et de la centrale électrique sur l'Ingouri devaient se poursuivre; ils ont déclaré apprécier l'aide humanitaire et les travaux de remise en état de la MONUG et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la zone de Gali et dans les zones adjacentes et se sont félicités de l'engagement pris par l'Union européenne de financer des projets économiques au profit de la population locale et des rapatriés. Les participants ont confirmé que leurs efforts continueraient d'être fondés sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils ont souligné qu'il fallait que la MONUG bénéficie de la pleine coopération de toutes les parties afin de surmonter les obstacles actuels et de s'acquitter sans entraves de ses tâches (voir ci-après).

### **III. Activités opérationnelles**

8. Pendant la période à l'examen, la MONUG a poursuivi ses patrouilles régulières dans la zone de sécurité et dans la zone d'armement limité des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. La partie abkhaze a restreint la liberté de mouvement de la MONUG à plusieurs occasions, en particulier au point de traversée du Psou sur la frontière russe, au pont sur l'Ingouri qui relie les zones de sécurité de Gali et de Zugdidi, et à l'aéroport de Soukhoumi. La MONUG s'est élevée contre ces restrictions, notamment par le biais d'un aide-mémoire officiel daté du 17 décembre. La partie abkhaze, toutefois, a insisté sur le fait que la seule façon d'empêcher que de telles difficultés ne se représentent était que la MONUG accepte qu'elle délivre des cartes d'accréditation à tous les membres de la Mission. Les restrictions, qui ont été levées la deuxième quinzaine de décembre 2004, ont entravé les capacités opérationnelles et les activités de la MONUG. L'accès à la Fédération de Russie est

essentiel à la MONUG pour des raisons de logistique et de sécurité; la Mission a donc soumis à l'avance aux autorités russes une liste de son personnel afin d'éviter des retards dans la délivrance des visas.

9. Les réunions quadripartites hebdomadaires et les activités du Groupe d'enquête conjoint ont été suspendues en raison de l'absence de la partie abkhaze jusqu'au 16 décembre 2004 (voir par. 5, ci-dessus). Pendant cette période, la MONUG a continué de rencontrer régulièrement la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et la partie géorgienne pour discuter de questions d'intérêt commun. À la mi-décembre 2004, les réunions quadripartites et les activités du Groupe d'enquête conjoint ont repris. Tout au long de la période à l'examen, la MONUG a continué d'enquêter sur des incidents qui risquaient de déstabiliser la situation dans la zone de conflit; cinq affaires font actuellement l'objet d'une enquête de la part du Groupe d'enquête conjoint, et les investigations concernant deux autres affaires sont achevées et l'on attend l'accord des parties pour clore ces dossiers.

### **La vallée de la Kodori**

10. La MONUG a poursuivi les négociations en vue de la reprise de ses patrouilles dans la vallée supérieure de la Kodori, qui étaient suspendues en attendant que la partie géorgienne fournisse des garanties de sécurité adéquates. Des patrouilles n'ont pas non plus pu être effectuées dans la vallée inférieure de la Kodori pendant la période à l'examen, la partie abkhaze ne pouvant garantir la sécurité. Les patrouilles dans la vallée supérieure et la vallée inférieure de la Kodori reprendront une fois que des conditions de sécurité acceptables auront été assurées. La Mission disposera alors d'une capacité renforcée grâce au don de deux véhicules tout terrain par le Gouvernement suisse.

### **Le secteur de Gali**

11. Alors la situation militaire dans le secteur de Gali est demeurée généralement calme pendant la période à l'examen, la criminalité et l'état de non-droit ont considérablement gagné du terrain dans la partie inférieure de ce secteur. La tension s'est accrue après qu'un milicien local a été tué début novembre. Par rapport à la même période en 2003, on a enregistré moins de meurtres, mais les cambriolages ont considérablement augmenté, en particulier dans les villages situés le long de la ligne de cessez-le-feu. Trois enlèvements ont été signalés.

### **Le secteur de Zugdidi**

12. Pendant la période à l'examen, la situation militaire dans le secteur de Zugdidi a été généralement calme. Sur le front de la criminalité, deux meurtres et trois cambriolages ont été signalés. Le 17 novembre, la police de Zugdidi a lancé une opération spéciale dans le village de Khamiskuri afin d'appréhender des délinquants. Pendant l'opération, il y a eu des échanges de coups de feu pendant lesquels un suspect a été tué; un policier et un autre délinquant ont été blessés lors du même incident. La situation en matière de maintien de l'ordre a continué de

s'améliorer dans la région de Zugdidi, et les services de détection et de répression locaux se sont montrés plus prêts à intervenir et plus responsables.

#### **IV. Police**

13. La composante police civile de la MONUG a continué d'opérer du côté de la ligne de cessez-le-feu dans lequel se trouve le secteur de Zugdidi, où la coopération des services de détection et de répression locaux a été satisfaisante. Elle a aussi continué à apporter sa contribution aux réunions quadripartites et aux investigations du Groupe conjoint d'enquête, notamment en apportant une aide en matière de police scientifique et technique. Néanmoins, le refus opposé par la partie abkhaze de laisser la police civile se déployer du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve le secteur de Gali a continué de mettre un frein à la coopération de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, d'entraver les enquêtes criminelles et de réduire l'efficacité des activités de prévention de la criminalité.

14. Conformément à son mandat, la composante de police civile a continué d'offrir aux policiers du secteur de Zugdidi une formation sur le tas en matière de droits de l'homme et en matière de détection et de répression, et d'explorer les possibilités de formation de base à l'étranger pour les membres des services de détection et de répression locaux.

15. Après la réunion des donateurs du 19 avril 2004 (voir S/2004/570, par. 23), l'Union européenne et le Gouvernement italien se sont engagés à apporter une contribution financière à l'appui des activités de police civile de la Mission, et le Gouvernement suisse a fait don d'un lot de vêtements de protection et de matériel connexe pour la police; toutefois, des contributions financières et des dons en nature supplémentaires sont nécessaires d'urgence.

#### **V. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants**

16. La MONUG et la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants ont poursuivi leur étroite coopération à tous les niveaux, notamment en vue d'obtenir la reprise de la participation de la partie abkhaze aux réunions quadripartites et aux activités du Groupe d'enquête conjoint. En outre, des observateurs militaires de la MONUG et des soldats de la Communauté d'États indépendants ont effectué une patrouille commune dans la partie inférieure du district de Gali afin de déterminer si des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour protéger la population locale contre la criminalité. Vu la complexité de la situation à Soukhomi, la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont eu des contacts et échanges réguliers sur des questions intéressant la sécurité du personnel.

#### **VI. Droits de l'homme et situation humanitaire**

17. L'incertitude persistante en Abkhazie (Géorgie) n'a pas été de nature à favoriser un climat de stabilité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. L'adoption par le Parlement abkhaze de facto du « Code pénal » et du « Code de

procédure pénale », depuis longtemps attendue, a été encore retardée. Les restrictions imposées aux médias indépendants, notamment la suspension de la parution de trois journaux abkhazes indépendants pendant des périodes de diverses durées, et le resserrement du contrôle du Gouvernement de facto sur les médias électroniques et la presse écrite, ont entraîné de sérieuses violations de la liberté d'expression. Dans le district de Gali, la faiblesse des services de détection et de répression a continué de contribuer à la multiplication des cas d'extorsion, des meurtres, des cambriolages et des enlèvements, et à un sentiment d'insécurité dans la population locale. Des cas d'arrestation arbitraire, de détention prolongée et de déni de l'assistance d'un défenseur ont aussi été observés.

18. Bien que les autorités abkhazes de facto aient refusé de laisser la MONUG ouvrir une antenne de son bureau des droits de l'homme dans le district de Gali, le Bureau des droits de l'homme de Soukhoumi a continué de promouvoir la protection des droits de l'homme dans la région et de soutenir les organisations non gouvernementales locales. Il a continué d'offrir des services de conseil juridique à la population locale, de suivre les procès et de contrôler les installations de détention préventive et d'aider des ONG à exécuter leurs projets. Il a également continué, en partenariat avec des organisations locales et internationales, à faciliter et à exécuter des projets visant à renforcer le secteur associatif et à créer une capacité locale de protection et de promotion des droits de l'homme financés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que des projets financés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission européenne et des donateurs bilatéraux.

19. Pendant la période à l'examen, les organismes de développement et les organismes humanitaires des Nations Unies, dont le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, les Volontaires des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial, ont continué à s'occuper essentiellement de la remise en état des écoles, des soins de santé, de petits projets générateurs de revenus, de la promotion de l'égalité entre les sexes et du renforcement de la paix. Le programme de relèvement de l'Abkhazie du PNUD a ouvert des bureaux à Soukhoumi et à Gali, dans des locaux qu'il partage avec la MONUG et le HCR, et a effectué des missions de conception de programmes pour le secteur de l'agriculture et les systèmes d'alimentation en eau potable dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli.

20. D'autres organismes humanitaires internationaux et des organisations non gouvernementales, tels que Acción contra el hambre, Médecins sans frontières, le Comité international de la Croix-Rouge, Première urgence et HALO Trust, ont également poursuivi l'exécution de programmes axés sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et du logement, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, les petites entreprises et le développement communautaire, la remise en état et le rétablissement des infrastructures et des services de base et le déminage. Ces programmes sont destinés aux groupes les plus vulnérables, qui se trouvent pour la plupart du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu.

21. La MONUG a continué de contribuer à ces efforts par le biais de ses projets à effet rapide. J'ai pris acte avec satisfaction de la contribution récente des Gouvernements finlandais, néerlandais et suisse au fonds d'affectation spéciale de la MONUG qui sert à financer ces projets et j'encourage d'autres donateurs à faire de même. La MONUG et l'Union européenne sont sur le point de terminer des

négociations visant à mobiliser près de 4 millions d'euros pour un programme d'importants travaux de réhabilitation dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'électricité, qui devrait s'étaler sur deux ans.

## VII. Aspects financiers

22. Dans sa résolution 58/303 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 33 589 200 dollars (montant brut), équivalant à 2 799 100 dollars par mois, pour le financement de la MONUG au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. La mise en recouvrement de ces montants est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission.

23. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 janvier 2005, le coût de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2005 serait limité aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

24. Au 30 novembre 2004, les contributions mises en recouvrement non versées au Compte spécial de la MONUG s'élevaient à 11,6 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement non versées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2,4 milliards de dollars.

## VIII. Observations

25. L'année 2004, en particulier le second semestre, n'a pas été facile pour le processus de paix Géorgie-Abkhazie. Si les parties se sont rapprochées pendant l'année sur certaines questions importantes, les efforts déployés pour promouvoir le dialogue se sont heurtés à de sérieux problèmes. Le regain de tension dans la zone de conflit a entraîné toute une série d'événements qui ont abouti à la rupture de tous les contacts entre les parties à la fin du premier semestre et, au cours des cinq derniers mois, la MONUG a essentiellement cherché à trouver les moyens de renouer le fil du dialogue et d'éviter une régression. L'incertitude politique récente à Soukhoumi a sérieusement limité la possibilité de poursuivre le dialogue. Néanmoins, la réunion de haut niveau du Groupe des Amis, qui a eu lieu les 13 et 14 décembre à Genève, a offert l'occasion de faire le point sur le processus de paix et de rechercher les meilleurs moyens de s'attaquer aux problèmes qui font obstacle à l'apport d'une solution globale et durable au conflit, qui devrait être fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et résoudre la question au cœur du conflit : le statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État de Géorgie. L'appui apporté par le Groupe des Amis demeure extrêmement précieux pour ma Représentante spéciale et est très apprécié.

26. Le maintien de la stabilité et la reprise du dialogue entre les parties restent la clef de toute progression sur la voie d'un règlement du conflit. Il faut espérer que la situation politique à Soukhoumi se stabilisera prochainement et que le dialogue concernant les domaines reconnus comme prioritaires – la coopération économique, le retour des réfugiés et des déplacés, et les questions politiques et de sécurité – reprendra et sera étayé par des mesures de confiance pertinentes. Je demeure convaincu que la MONUG continue de jouer un rôle clef dans la prévention de l'instabilité sur le terrain et la promotion d'un règlement politique du conflit. Je

recommande donc la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2005.

27. La partie abkhaze devrait continuer à veiller à ce que la Mission puisse s'acquitter de son mandat sans entrave. La liberté de mouvement, y compris d'entrée et de sortie, du personnel des Nations Unies doit être respectée par toutes les parties.

28. La sécurité du personnel des Nations Unies demeure un important sujet de préoccupation. Je prie instamment les deux parties d'assurer la sécurité de la MONUG à tout moment et d'identifier et de traduire en justice les auteurs d'actes criminels, et notamment les responsables de l'embuscade tendue à un car de la MONUG à Soukhomi en septembre 1998, des tirs ayant entraîné la chute d'un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori en octobre 2001 et des diverses prises d'otages. La reprise de patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori demeure un élément essentiel du mandat de la MONUG dont la mise en œuvre sera facilitée par une coopération effective entre les parties sur les questions de sécurité.

29. En conclusion, je tiens à rendre hommage à ma Représentante spéciale pour ses efforts inlassables et sa persévérance à la recherche d'une solution durable et mutuellement acceptable au conflit. Je tiens également à féliciter le chef des observateurs militaires, ainsi que toutes les femmes et tous les hommes de la MONUG, qui continuent de s'acquitter de leurs fonctions avec courage et dévouement dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

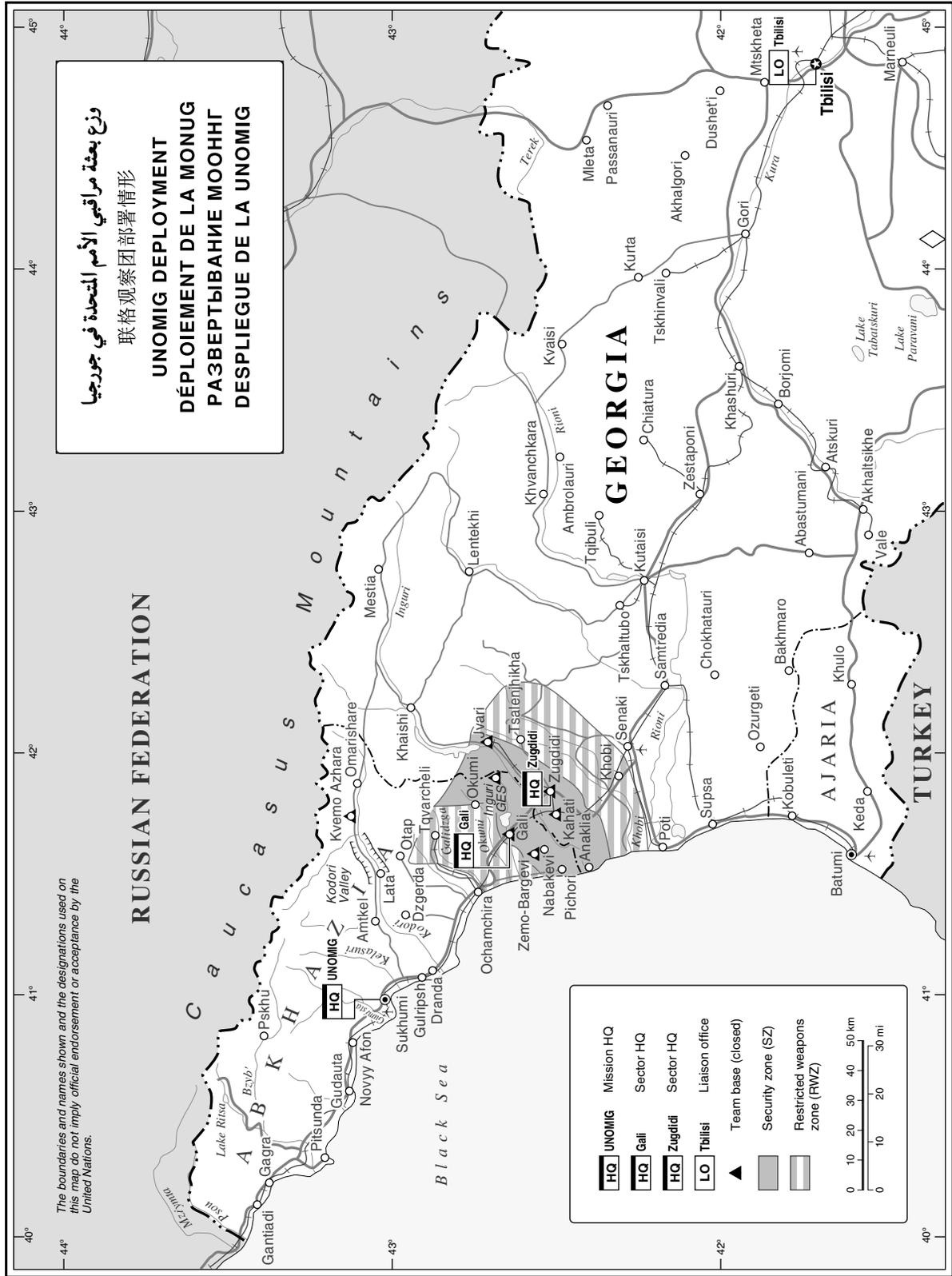
## Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires  
ou du personnel de police civile (au 1<sup>er</sup> janvier 2005)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie . . . . .	3
Allemagne . . . . .	12
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	7
Danemark . . . . .	4
Égypte <sup>a</sup> . . . . .	5
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	3
France . . . . .	3
Grèce . . . . .	5
Hongrie . . . . .	7
Indonésie . . . . .	4
Jordanie . . . . .	8
Pakistan . . . . .	8
Pologne . . . . .	6
République de Corée . . . . .	7
République tchèque . . . . .	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	7
Suède . . . . .	2
Suisse . . . . .	4
Turquie . . . . .	5
Ukraine . . . . .	5
Uruguay . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>117</b>

<sup>a</sup> Y compris le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>
Allemagne . . . . .	4
Fédération de Russie . . . . .	1
Hongrie . . . . .	2
Pologne . . . . .	1
Suisse . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>11</b>



Department of Peacekeeping Operations  
 Cartographic Section

Map No. 3837 Rev. 43 UNITED NATIONS  
 January 2005